

ment et bien clairement M. l'abbé de Pontbriand qui est entièrement persuadé que vous ne sauriez vous passer des MM. du Séminaire des Missions Etrangères et qui le dit hautement... Notre pauvre maison est bien mal gouvernée présentement. C'est M. de Lalanne qui est supérieur. Tout cela va comme il peut. On dit ici que M. du Fau et M. de Burgurieux se retirent à Aire et qu'ils y ont acheté une maison... ”

L'année 1754 ne devait pas être plus agréable que les précédentes, au pauvre délégué du Chapitre et ses épreuves étaient loin d'être terminées. D'abord il apprend — on l'a vu plus haut — la mort de M. de Lavillangevin ; ensuite, comme ce n'est plus le Roi qui va juger la cause dont il est chargé, mais les commissaires, il faut changer bien des choses à la requête et ne plus parler de la réforme du Séminaire dont ces messieurs ne voudront certainement pas s'occuper. De plus M. Varlet, l'avocat du Chapitre, n'avance à rien, il est trop surchargé d'ouvrage, son plaidoyer est incomplet, etc. Bref, M. de la Corne est forcé d'en prendre un autre sans toutefois congédier le premier. Enfin il lui faut instruire M. de Boulogne, successeur de M. de Chamousset et le faire travailler : “ Mon nouveau rapporteur a été fort longtemps à se mettre au fait de notre affaire, il ne la sait même que très imparfaitement, ayant plusieurs procès à rapporter lorsqu'on l'a chargé du nôtre. Enfin, dans le voyage de Compiègne, il me promet de travailler à notre rapport sous quinze jours, sitôt son retour à Paris. Il me dit de demander à M. de Pomponne le premier bureau qui se tiendrait à l'issue du voyage de Compiègne. Il s'intéressa même avec M. Rouillé auprès de M. de Pomponne qui me le promet bien gracieusement et sans difficulté. M. de Boulogne avait promis d'être prêt ; mais toutes mes espérances furent anéanties quelque temps après, par la création d'une Chambre des relations pour suppléer au Parlement exilé... afin de juger les criminels